



COMMUNIQUÉ

Présence de l'aide juridique à Lac-Mégantic

Montréal, le 19 juillet 2013 – Pour faciliter les démarches judiciaires des familles endeuillées, M^e Denis Roy, président de la Commission des services juridiques annonce qu'un avocat de l'aide juridique sera à Lac-Mégantic pour orienter les victimes de cette tragédie et leur donner de l'information. Cet avocat offrira ses services à partir du bureau d'aide et d'information mis en place par le gouvernement du Québec et sera accessible sur place ou sur rendez-vous en composant le numéro de téléphone du Bureau d'aide juridique de Lac Mégantic, soit le **819 583-1214**.

De plus, l'Aide juridique pourra aussi, au terme de l'enquête du coroner, assister les représentants des familles et des conjoints de personnes disparues pour l'obtention d'un jugement déclaratif de décès dans l'éventualité où les victimes ne pourraient être identifiées. Cette procédure judiciaire est nécessaire en vertu du *Code civil du Québec* et elle est notamment requise à des fins de succession et d'assurance.

« Dans ce cadre, la Commission des services juridiques pourra soit offrir les services d'un avocat, soit rembourser les services d'un avocat ou d'un notaire choisi par les familles, au tarif des honoraires prévus par l'aide juridique. Tous ces services seront offerts sans égard aux critères actuels d'admissibilité financière, puisque les procédures et les frais engagés seront assumés par le gouvernement du Québec », précise M^e Roy.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé mentale, en droit de l'immigration et en droit des jeunes. Elle sera l'organisme chargé également des services offerts en vertu de la *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale* dont le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : <http://www.csj.qc.ca> .

-30-

Source : M^e Richard La Charité, rlacharite@csj.qc.ca
Directeur du Service des communications
(514) 873-3562, poste 261